

Délibération n° 2024-01-1

Objet : Vote du budget primitif 2024

Président du CCAS :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Président de séance :

Monsieur Mathieu GARABEDIAN

Présent-e-s :

Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Madame Cristina MARTINEAU,
Monsieur Antoine PELCE, Madame Maryse ARTHAUD, Madame Agathe FORT
Madame Virginie DEMARS, Madame Muriel BETEND, Mr Jean-Joseph PARRIAT
Madame Sophie HINSCHBERGER, Madame Dominique GACHET,
Madame Rose-Marie MINASSIAN,

Procurations :

Monsieur VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Monsieur Mathieu GARABEDIAN.
Madame Laure GUYONVARH donne pouvoir à Monsieur Jean-Joseph PARRIAT.

Excusé-e-s :

Madame Melouka HADJ-MIMOUNE, Mr Mamadou DISSA,
Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD, Mr Nicolas BOILLOUX

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2023-12-27 du 12 décembre 2023, vous avez débattu des orientations budgétaires pour l'année 2024.

Il s'agit aujourd'hui d'acter l'intégralité du budget du CCAS pour l'exercice 2024, qui vous est présenté dans le document budgétaire joint, conformément aux orientations débattues.

Pour rappel, depuis le 01/01/2018, le CCAS est doté :

- d'un budget général géré en nomenclature M57 depuis le 1^{er} janvier 2018, conformément à la délibération n° 2023-12-23 du 12 décembre 2023, regroupant les activités de la Direction du secrétariat général, de la Direction action sociale et solidarités, et de la Direction Séniors et Liens intergénérationnels hors établissements et services médico sociaux.

- d'un budget annexe géré en nomenclature M22 regroupant les activités des établissements et services médico sociaux.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget total de fonctionnement proposé s'élève à **16 307 531.65 €** pour 2024. Il se répartit de la façon suivante :

Budget	RAPPEL BUDGET 2023	BUDGET 2024
BUDGET GENERAL	4 739 700.68 €	4 383 483.82€
BUDGET ANNEXE	11 764 004.14 €	11 924 047.83€
TOTAL	16 503 704.82 €	16 307 531.65€

La subvention d'équilibre versée par la Ville de Villeurbanne votée en décembre 2023 s'établit pour 2024 à hauteur de **4 218 354.91 €**. Cette baisse par rapport à 2023 est principalement liée aux contraintes budgétaires fortes et conformes aux orientations données par la municipalité pour répondre aux enjeux de maîtrise budgétaire. Le CCAS fait pour autant face à un contexte économique national et international comme toute autre collectivité, notamment au regard des dépenses incompressibles qu'il a à sa charge (d'ordre réglementaire, RH, ou relatives à l'inflation non financées par les évolutions des recettes de tarification), et a dû proposer des évolutions d'organisation afin d'aboutir à la réalisation d'économies permettant d'absorber au mieux les contraintes financières tout en gardant une qualité de service optimum.

Budget	RAPPEL Subvention 2023	Subvention 2024
BUDGET GENERAL	3 083 656.12 €	2 957 276.13€
BUDGET ANNEXE	1 285 178.88 €	1 261 078.78€
TOTAL	4 368 835.00 €	4 218 354.91€

a. **BUDGET GENERAL (B00)**

Il regroupe principalement les recettes et dépenses :

- Du secrétariat général (SGEN) : dépenses de la Direction + dépenses communes aux 3 Directions (ex : formation, fournitures, études ...)
- Du service solidarité et inclusion sociale (DEST)
- De la Maison des Aînés (DSL)
- Du portage de repas (DSL)

Pour l'exercice 2024 ce budget de fonctionnement de 4 383 483.82€ se répartit comme suit :

Intitulé	2023 Budget €	2024 Budget €	Différence 2024-2023 €	Écart %
SGEN - secrétariat général	1 317 461,87 €	1 549 801,76 €	232 339,89 €	17,6%
DSL - seniors et liens intergénérationnels (MDA et portage)	1 122 543,04 €	978 536,04 €	- 144 007,00 €	-12,8%
DEST - solidarité et action sociale	2 299 695,77 €	1 855 146,02 €	- 444 549,75 €	-19,3%
Total général	4 739 700,68 €	4 383 483,82 €	- 356 216,86 €	-7,5%

Le budget primitif 2024 évolue à la baisse par rapport au BP 2023, du fait d'une volonté de maîtrise budgétaire plus contrainte au regard du cadrage budgétaire de la Ville de Villeurbanne fixant comme objectif de retrouver une trajectoire financière soutenable, en limitant l'augmentation des dépenses de fonctionnement jusqu'en 2026. Les dépenses de fonctionnement de la Ville incluant la subvention d'équilibre allouée au CCAS, il a été nécessaire de travailler à un équilibre financier en proposant des mesures d'économies tout en tenant compte des dépenses incompressibles dont l'évolution est liée au contexte économique national et international.

Rappel des principales évolutions présentées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires

DIRECTION	Principales évolutions des postes de DEPENSES	MONTANTS 2024 (M€)
Commun aux trois Directions SGEN - DEST - DSLI	RH : Augmentation du point d'indice + GVT	103 680 €
	Ajustements budgétaires	- 123 296.86 €

DIRECTION	Principales évolutions des postes de DEPENSES	MONTANTS 2024 (M€)
SGEN - Direction du Secrétariat Général	Poste renfort estival en comptabilité	13 000 €
	Diminutions études et recherches	- 84 000 €
	Adhésion plurelya action sociale	9 700 €

DIRECTION	Principales évolutions des postes de DEPENSES	MONTANTS 2024 (M€)
DEST - Direction égalité sociale et territoriale	Arrêt prestation Ecole 1 toit	- 38 000 €
	réorg DEST (diminution postes renfort)	- 78 000 €
	Transfert poste ass direction ville	- 41 000 €
	Suppression poste renfort	- 44 000 €
	Agent de sécurité	50 000 €
	Prestation ALPIL	20 000 €

DIRECTION	Principales évolutions des postes de DEPENSES	MONTANTS 2024 (M€)
DSLI - Direction seniors et liens intergénérationnels	Diminution fluides production	- 16 800 €
	Location triporteur	8 000 €

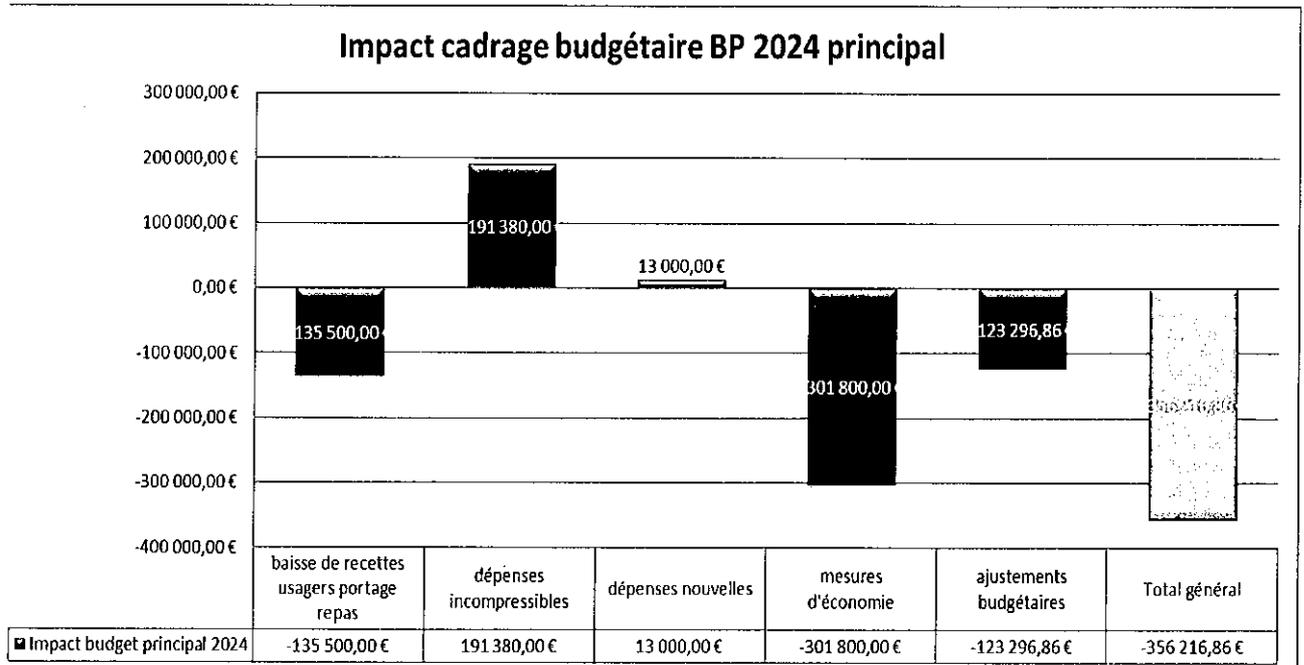
DIRECTION	Principales évolutions des postes de RECETTES	MONTANTS 2024 (M€)
DSLI - Direction seniors et liens intergénérationnels	Ajustement recettes portage repas	- 135 500 €

A noter qu'un réajustement de l'ensemble des lignes de dépenses a été fait pour se rapprocher de la sincérité de l'exécution budgétaire. Ces ajustements ne sont pas détaillés mais contribuent à la diminution des dépenses de fonctionnement 2024 et ainsi à l'écart

de **-356 216,86 €** présenté entre le BP 23 et le BP 24.

L'ensemble des impact budgétaires a été présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Synthèse des principales évolutions	Impact budget principal 2024
Baisse de recettes usagers portage repas	-135 500,00 €
Dépenses incompressibles	191 380,00 €
Dépenses nouvelles	13 000,00 €
Mesures d'économie	-301 800,00 €
Ajustement budgétaires	-123 296,86 €
Total général évolution	-356 216,86 €



b. BUDGET ANNEXE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO SOCIAUX (B01)

Il est établi selon la nomenclature M22. Il regroupe principalement les recettes et dépenses relatives aux Etablissements et Services Médico Sociaux comprenant les EHPAD Camille Claudel et Henri Vincenot, les résidences autonomie Château Gaillard, Jean Jaurès, Tonkin et Marx Dormoy, le SSIAD, le Lieu de Répît et l'Accueil Séquentiel.

Depuis l'exercice 2019, compte tenu de la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, le budget annexe est présenté sous la forme d'un Etat Prévisionnel de Recettes et de Dépenses (EPRD) non soumis à un strict équilibre.

Pour l'exercice 2024 ce budget de fonctionnement de 11 924 047.83 € se répartit comme suit :

ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO SOCIAUX		Rappel BP 2023	Budget 2024
EHPAD CLAUDEL	CAMILLE	2 781 294,53 €	2 906 938,03 €
EHPAD VINCENOT	HENRI	2 887 061,47 €	2 899 977,68 €
ACCUEIL SEQUENTIEL		159 674,74 €	104 863,25 €
RPA GAILLARD	CHATEAU	1 852 837,23 €	1 896 490,21 €
RPA JEAN JAURES		1 192 561,98 €	1 218 354,64 €
RPA TONKIN		1 148 636,13 €	1 145 148,66 €
RPA MARX DORMOY		896 155,44 €	907 298,22 €
SSIAD		695 011,62 €	693 615,70 €
LIEU DE REPIT		150 771,00 €	151 361,43 €
TOTAL		11 764 004,14 €	11 924 047,83 €

Rappel des évolutions de prix de journée présentées dans le débat d'orientation budgétaire.

ETABLISSEMENTS/SERVICES	PJH 2023 Notifié	TAUX D'EVOLUTION	PJH 2024 Proposés
EHPAD CLAUDEL	78.36 €	1 %	79.14 €
EHPAD HENRI VINCENOT	75.92 €	1 %	76.68 €
ACCUEIL SEQUENTIEL	29.36 €	1 %	29.65 €
RA CHATEAU GAILLARD	23.52 €	1.50%	23.87 €
RA JEAN JAURES	25.23 €	1 %	25.48 €
RA TONKIN	25.35 €	1 %	25.60 €
RA MARX DORMOY	21.69 €	1 %	21.91 €

**Rappel des principales évolutions présentées dans le cadre du débat
d'orientations budgétaires**

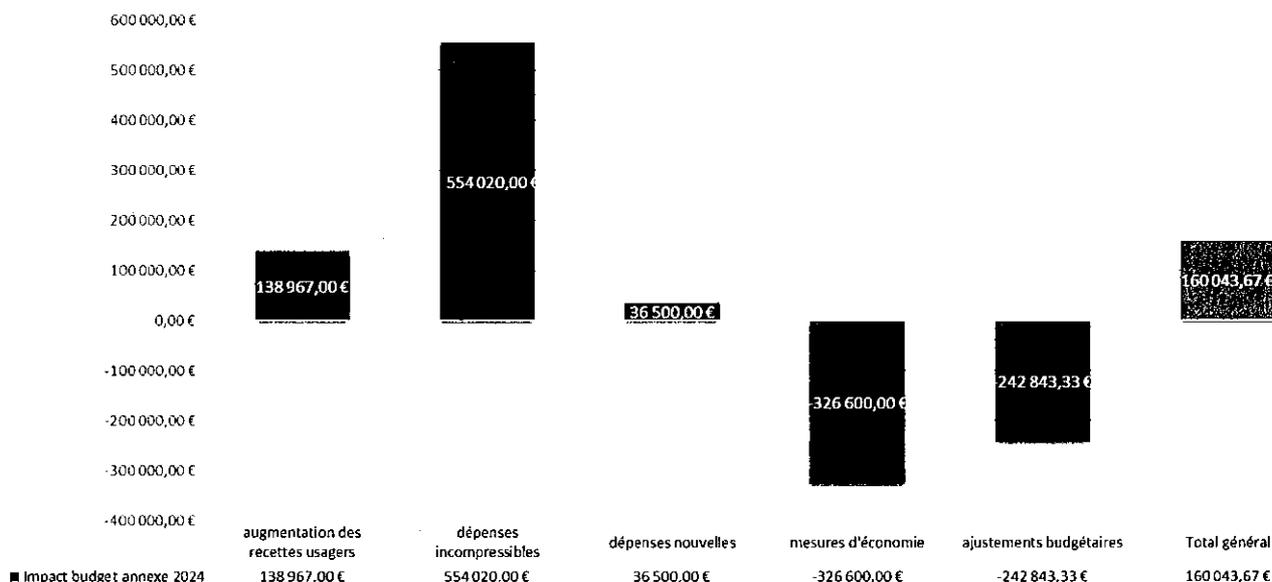
DEPENSES		
Direction seniors et liens intergénérationnels	RH : Augmentation du point d'indice + GVT	220 320 €
	Diminution ETP médecin co	- 41 400 €
	Suppression poste cadre santé	- 67 000 €
	Suppression poste auxiliaire Cg	- 28 000 €
	Suppression poste auxiliaire JJ	- 40 600 €
	Suppression poste passerelle Tonkin	- 37 000 €
	Suppression poste directrice lieu de répit	- 46 000 €
	Suppression loyer lieu de répit	- 20 600 €
	Non déploiement 2ème gardien nuit	- 46 000 €
	Evaluation externe RPA	10 000 €
	Service linge EHPAD	80 000 €
	Congé formation EHPAD	20 400 €
	Augmentation fluides	57 000 €
	Augmentation loyers ESMS	147 000 €
	Adhésion plurelya	19 300 €
	Astreinte cadres DSLI	21 000 €
	Revalorisation prime gardiens	15 500 €
Ajustements budgétaires	- 242 843.3 €	

Direction seniors et liens intergénérationnels RECETTES (Département)	
• Evolution des recettes usagers	+ 138 967€

A noter, que la Métropole et l'ARS fixent les taux d'évolution de l'enveloppe budgétaire dévolue à la tarification des établissements accueillant des personnes âgées en début d'année et nous transmettent les notifications ultérieurement. Les évolutions de recettes pour les sections d'imputation hébergement, soins et dépendances présentées lors du débat d'orientation budgétaire feront ainsi l'objet d'une décision modificative ultérieure dans le cadre de l'EPRD/ERRD conformément à la nomenclature M22. Les évolutions tarifaires spécifiques aux sections d'imputation détaillées dans le ROB ne sont pas représentées dans l'évolution des recettes du BP mais ont bien été prises en compte dans les documents budgétaires annexés.

Synthèse des principales évolutions	Impact budget annexe 2024
Augmentation des recettes usagers	138 967,00 €
Dépenses incompressibles	554 020,00 €
Dépenses nouvelles	36 500,00 €
Mesures d'économie	-326 600,00 €
Ajustements budgétaires	-242 843,33 €
Total général	160 043,67 €

Impact budget annexe 2023 > 2024



II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Budget	Plan appel BUDGET 2023	BUDGET 2024
BUDGET GENERAL	134 566.11 €	108 400.00 €
BUDGET ANNEXE	470 678.28 €	510 250.00 €
TOTAL	605 244.39 €	618 650.00 €

Les dépenses d'investissement concernent essentiellement l'achat de mobilier, et de véhicules ainsi que les grosses réparations dont le CCAS a la charge en tant que locataire des bâtiments des ESSMS.

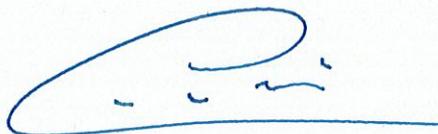
III. TOTAL CUMULE DES BUDGETS

Total Cumulé budget 2024		
BUDGET GENERAL	Fonctionnement	4 383 483,82 €
BUDGET ANNEXE	Fonctionnement	11 924 047,83 €
Sous total Fonctionnement 2024		16 307 531,65 €
BUDGET GENERAL	Investissement	108 400,00 €
BUDGET ANNEXE	Investissement	510 250,00 €
Sous total Investissement 2024		618 650,00 €
TOTAL BP 2024 cumulé		16 926 181,65 €

Le total cumulé des budgets (exploitation et investissement) s'élève donc à **16 926 181,65 €**.

Je vous demande donc, mesdames, messieurs, de bien vouloir approuver le budget primitif 2024 tel que présenté ci-dessus.

A la majorité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite,



Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme à l'original
Villeurbanne, le 31 janvier 2024
Le Président
Cédric Van Styvendael